



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Corse

Question au Gouvernement n° 1863

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bonaccorsi.

M. Jean-Claude Bonaccorsi. Monsieur le Premier ministre, lors de votre venue en Corse, au mois de juillet, vous avez annoncé, outre votre volonté de rétablir l'État de droit, diverses mesures d'ordre économique et social en faveur de cette région, dans le cadre de la solidarité nationale.

Ces dernières constituent l'objet de ma question. Après une saison touristique plus que médiocre, l'économie insulaire est plus que jamais dans l'attente de leur mise en œuvre. Pour imparfaites qu'elles puissent apparaître à certains, elles ont au moins le mérite d'exister et constituent à mon sens, tous avantages confondus, un nouvel et important effort en faveur de l'île, effort sans doute sans précédent.

Si la violence persistante réduit sans doute leur impact, elles apporteront néanmoins dans les domaines concernés soulagement dans les charges, amélioration de la situation des entreprises face aux communes, reactivation de la situation des offices HLM, soutien des budgets routiers départementaux, aides aux filières agricoles, pour m'en tenir à l'essentiel. C'est dire si l'attente est grande !

Au moment où Bruxelles en levant tout préalable à zone franche rend la question d'actualité, pouvez-vous nous indiquer le calendrier prévisible d'application concrète, mesure par mesure ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je réponds d'autant plus volontiers à M. Bonaccorsi que le Premier ministre m'avait chargé, il y a quelques mois, de négocier auprès de la Communauté économique européenne un plan très avantageux en faveur de la Corse et de nos compatriotes corses.

Tout ce que nous avons demandé à Bruxelles a obtenu un avis positif. Les Corses, comme vous le savez parfaitement, monsieur le député, ainsi que vous, monsieur Rocca Serra, voulaient un POSEI, un programme d'options spécifique à l'éloignement et à l'insularité. Bruxelles ne l'accepte pas, car cela provoquerait un déséquilibre avec les îles italiennes, la Sardaigne et la Sicile, ou les îles grecques. Ce que le Gouvernement français a obtenu de Bruxelles est plus important. L'accord touche à la fois l'industrie du tourisme, l'industrie tout court, l'agriculture et la pêche.

Monsieur Bonaccorsi, vous me questionnez sur le calendrier et la volonté du Gouvernement. Ce matin, même, sur instruction de M. le Premier ministre, le préfet de la Corse a saisi le président de l'Assemblée de Corse pour que celle-ci émette un avis. La même demande est formulée au Conseil d'État.

Courant novembre, je ferai une communication au conseil des ministres. Ensuite nous rattacherons ce texte au collectif budgétaire, afin que les dispositions soient votées par le Parlement avant la fin de l'année.

Voilà la démonstration que, d'un côté, le Premier ministre et le Gouvernement souhaitent que l'ordre républicain règne en Corse et de l'autre qu'ils prennent toutes sortes de mesures pour que 99 % de nos compatriotes corses qui veulent rester unis dans le territoire de la République reconnaissent cet effort. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bonaccorsi.

M. Jean-Claude Bonaccorsi. Monsieur le Premier ministre, lors de votre venue en Corse, au mois de juillet, vous avez annoncé, outre votre volonté de rétablir l'Etat de droit, diverses mesures d'ordre économique et social en faveur de cette région, dans le cadre de la solidarité nationale.

Ces dernières constituent l'objet de ma question. Après une saison touristique plus que médiocre, l'économie insulaire est plus que jamais dans l'attente de leur mise en œuvre. Pour imparfaites qu'elles puissent apparaître à certains, elles ont au moins le mérite d'exister et constituent à mon sens, tous avantages confondus, un nouvel et important effort en faveur de l'île, effort sans doute sans précédent.

Si la violence persistante réduit sans doute leur impact, elles apporteront néanmoins dans les domaines concernés soulagement dans les charges, amélioration de la situation des entreprises face aux communes, reactivation de la situation des offices HLM, soutien des budgets routiers départementaux, aides aux filières agricoles, pour m'en tenir à l'essentiel. C'est dire si l'attente est grande !

Au moment où Bruxelles en levant tout préalable à zone franche rend la question d'actualité, pouvez-vous nous indiquer le calendrier prévisible d'application concrète, mesure par mesure ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je réponds d'autant plus volontiers à M. Bonaccorsi que le Premier ministre m'avait chargé, il y a quelques mois, de négocier auprès de la Communauté économique européenne un plan très avantageux en faveur de la Corse et de nos compatriotes corses.

Tout ce que nous avons demandé à Bruxelles a obtenu un avis positif. Les Corses, comme vous le savez parfaitement, monsieur le député, ainsi que vous, monsieur Rocca Serra, voulaient un POSEI, un programme d'options spécifique à l'éloignement et à l'insularité. Bruxelles ne l'accepte pas, car cela provoquerait un déséquilibre avec les îles italiennes, la Sardaigne et la Sicile, ou les îles grecques. Ce que le Gouvernement français a obtenu de Bruxelles est plus important. L'accord touche à la fois l'industrie du tourisme, l'industrie tout court, l'agriculture et la pêche.

Monsieur Bonaccorsi, vous me questionnez sur le calendrier et la volonté du Gouvernement. Ce matin, même, sur instruction de M. le Premier ministre, le préfet de la Corse a saisi le président de l'Assemblée de Corse pour que celle-ci émette un avis. La même demande est formulée au Conseil d'Etat.

Courant novembre, je ferai une communication au conseil des ministres. Ensuite nous rattacherons ce texte au collectif budgétaire, afin que les dispositions soient votées par le Parlement avant la fin de l'année.

Voilà la démonstration que, d'un côté, le Premier ministre et le Gouvernement souhaitent que l'ordre républicain règne en Corse et de l'autre qu'ils prennent toutes sortes de mesures pour que 99 % de nos compatriotes corses qui veulent rester unis dans le territoire de la République reconnaissent cet effort. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Bonaccorsi Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1863

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 1996, page 5767

Réponse publiée le : 23 octobre 1996, page 5767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 octobre 1996